

Paris, le 5 juin 2014

Bilan de l'ouverture des marchés de détail de l'énergie

Observatoire des marchés de l'électricité et du gaz naturel (données au 31 mars 2014)

BILAN DU 1^{ER} TRIMESTRE 2014

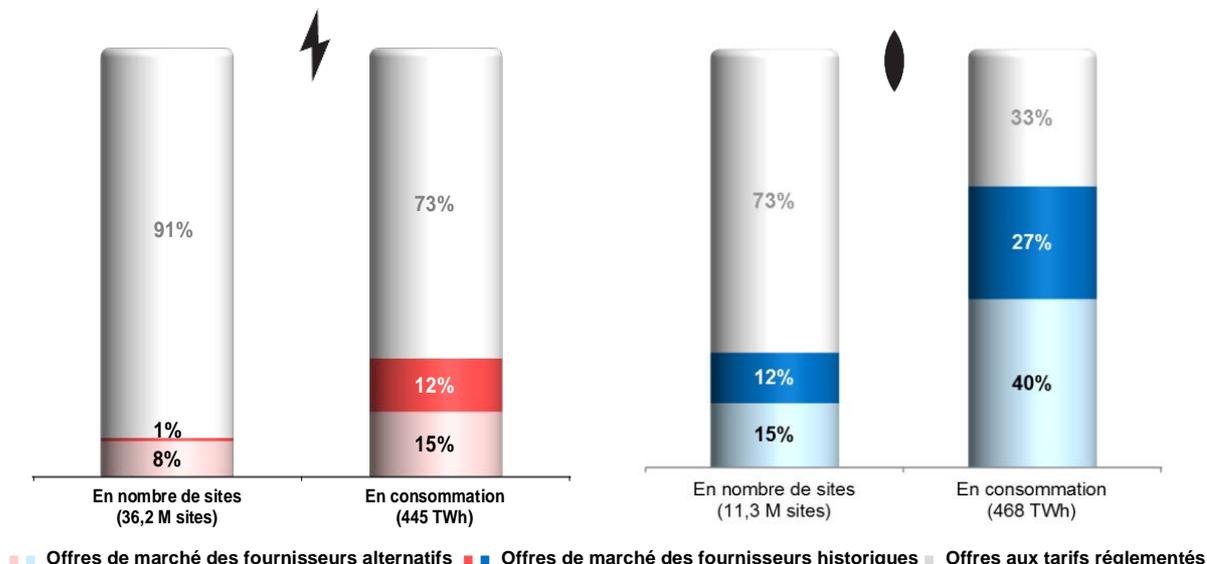
Les marchés de l'électricité restent dominés par les tarifs réglementés : au 31 mars 2014, 91 % des sites toutes catégories confondues, soit 73 % de la consommation, sont aux tarifs réglementés en électricité.

Sur le marché du gaz naturel, au 31 mars 2014, 73 % des sites sont au tarif réglementé de vente, ce qui représente 33 % de la consommation.

Sur le marché de l'électricité, le prix de l'offre de marché indexée au tarif réglementé la moins chère proposée à Paris est inférieur de 5 % au tarif réglementé de vente TTC, qu'il s'agisse d'un client moyen au tarif base 6 kVA consommant 2,4 MWh/an ou d'un client moyen au tarif heures pleines/heures creuses 9 kVA consommant 8,5 MWh/an. Pour ces mêmes clients, l'offre à prix fixe¹ la moins chère permet une économie similaire par rapport au tarif réglementé de vente actuel.

Sur le marché du gaz naturel, l'offre de marché la moins chère proposée à Paris, à un client type consommant 750 kWh/an (Base Cuisson), et à un client type consommant 17 MWh/an (B1 Chauffage au gaz), est inférieure respectivement de 5 % et de 7 % au tarif réglementé de vente TTC. Pour ces mêmes clients, le niveau de l'offre à prix fixe¹ la moins chère reste significativement plus bas que celui du tarif réglementé de vente actuel.

Répartition des sites par type d'offres au 31 mars 2014

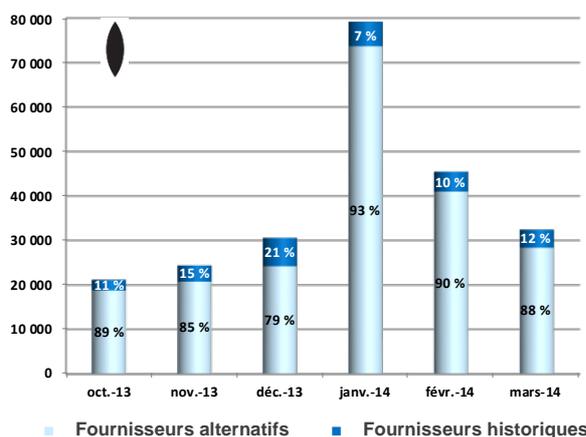


¹ Le prix HT est bloqué sur une période d'au moins un an.

LE FAIT MARQUANT: 70 000 clients gaz ont souscrit une offre de marché chez Lampiris à la suite de l'offre d'achat groupé de gaz lancée par l'UFC-Que-choisir

Sur le marché du gaz naturel, en janvier 2014 on observe une croissance marquée du nombre de sites résidentiels en offre de marché ainsi que du nombre de changements de fournisseurs. Ceci s'explique notamment par l'appel d'offres de l'UFC-Que Choisir lancé en juillet 2013, remporté par le fournisseur Lampiris, qui s'est engagé à proposer une offre 15,5 % moins chère que le tarif réglementé de vente² aux 100 000 premiers souscripteurs. Selon l'association, cette démarche a abouti à 70 000 souscriptions chez le fournisseur Lampiris.

Evolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le marché du gaz naturel

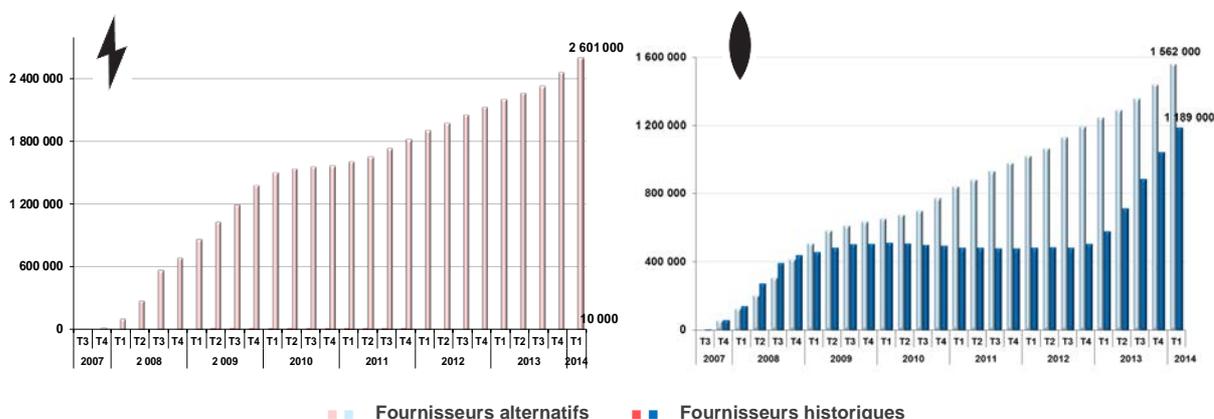


Clients résidentiels : la part des offres de marché augmente de 5,4 % en électricité et de 10,6 % en gaz

En électricité, le rythme d'ouverture du marché continue de progresser avec 135 000 clients supplémentaires (soit +5,4 %) en offre de marché à la fin du premier trimestre 2014, contre 133 000 au quatrième trimestre 2013. En gaz naturel, il reste fort avec 263 000 clients supplémentaires en offre de marché (soit +10,6 %) contre 238 000 au quatrième trimestre 2013.

En électricité, 2 611 000 sites sur un total de 31,3 millions sont en offre de marché, dont 2 601 000 chez un fournisseur alternatif. En gaz naturel, 2 750 000 sites sur un total de 10,6 millions sont en offre de marché, dont 1 562 000 chez un fournisseur alternatif.

Nombre de clients résidentiels en offre de marché

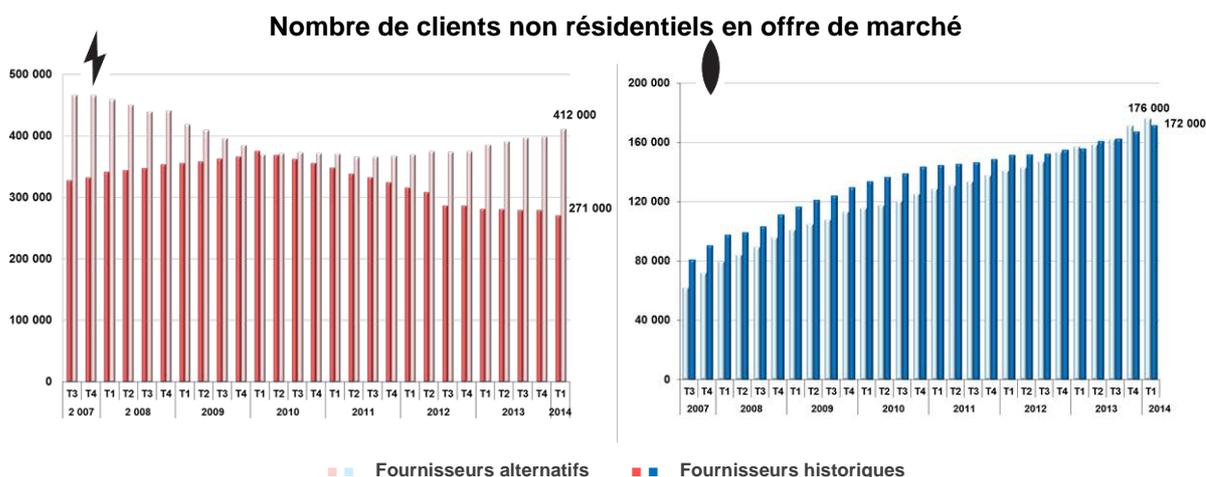


² Par rapport au tarif réglementé (H.T.) du KWh de novembre

Clients non résidentiels : la part des offres de marché augmente de 0,5 % en électricité et de 2,7 % en gaz

En électricité, l'ouverture du marché continue à un rythme modéré avec 4 000 clients supplémentaires en offre de marché (soit + 0,5 %), contre 2 000 au trimestre précédent. En gaz naturel, l'ouverture du marché se poursuit avec 9 000 clients supplémentaires en offre de marché (soit +2,7 %) à la fin du premier trimestre 2014 (contre 14 000 et 5 000 respectivement aux troisième et quatrième trimestre 2013).

En électricité, 683 000 sites sur un total de 4,9 millions sont en offre de marché, dont 412 000 chez un fournisseur alternatif. En gaz naturel, 348 000 sites sur un total de 672 000 sont en offre de marché, dont 176 000 chez un fournisseur alternatif.



Remarques et définitions

Les données présentées sont fournies par les gestionnaires de réseaux et les fournisseurs d'énergie et analysées par la CRE.

Depuis l'ouverture du marché pour l'ensemble des consommateurs le 1er juillet 2007, les clients peuvent souscrire au choix à deux types d'offre :

- Les contrats aux tarifs réglementés de vente proposés uniquement par les fournisseurs historiques sur leurs territoires respectifs.
- Les contrats en offre de marché, proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs, qui en déterminent librement les prix.

Le marché se divise en deux segments de clientèle :

- Les clients résidentiels, qui sont les sites de consommation des clients particuliers.
- Les clients non résidentiels, qui regroupent tous les autres clients : professionnels, grands sites industriels, administrations, etc.

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01 44 50 41 77 – anne.monteil@cre.fr

Cécile CASADEI : 01 44 50 89 16 - cecile.casadei@cre.fr